

*Revenu minimum garanti*

double prix pour la farine, régime qui a fait que les boulangers canadiens ont obtenu une subvention qui a ralenti la montée du prix du pain.

Malheureusement, monsieur l'Orateur, les Canadiens ont du mal à percevoir le résultat des mesures qui empêchent les prix de monter. Les prix sont élevés et les citoyens n'en sont pas satisfaits. Si nous adoptons une mesure qui diminuerait le prix d'une denrée, les citoyens pourraient comprendre directement et d'une façon palpable que nous avons freiné l'inflation.

Mais l'efficacité de mesures comme celles que je viens de mentionner, et qui ont enrayé l'augmentation du prix du lait et du pain, est difficile à percevoir pour la population, parce que si le prix du pain ne monte pas pendant six mois, les gens trouvent cela normal. Cependant, les citoyens oublient souvent que c'est en raison de mesures adoptées par ce gouvernement que le prix de denrées comme le pain, le lait et la viande, a monté d'une façon moins spectaculaire, ou n'a pas monté du tout récemment.

Voyons maintenant ce que le gouvernement a fait en vue de freiner l'augmentation du coût des produits pétroliers.

A la fin de l'année dernière, le gouvernement demandait aux producteurs de pétrole du Canada de geler volontairement leurs prix à compter de septembre. Ainsi, dans la partie du pays située à l'ouest de la vallée de l'Outaouais, le prix est demeuré dans le voisinage de \$4 le baril, alors que le prix du pétrole brut sur le marché mondial se situe à plus de \$10 le baril.

Le gouvernement négocie présentement avec les provinces afin de fixer pour tout le Canada un prix uniforme qui serait inférieur au prix actuel sur le marché mondial. Cependant, le gouvernement a pris d'autres mesures d'ordre économique, notamment en modifiant la loi de l'impôt sur le revenu, et d'ordre budgétaire. Le gouvernement a pris beaucoup d'autres mesures anti-inflationnistes, et je suis étonné de constater que le député de Champlain prétend que nous ne faisons rien pour lutter contre l'inflation.

Le gouvernement, entre autres mesures, et je me permets de le rappeler, a indexé l'impôt sur le revenu des particuliers sur le coût de la vie. Le gouvernement a adopté une loi, on s'en souvient, en vertu de laquelle les exemptions d'impôt sur le revenu des particuliers augmenteront en fonction de la hausse de l'indice du coût de la vie. Cette mesure aura pour effet de réduire les impôts chaque année à mesure que les prix s'accroîtront. Il en résulte que, pour cette année seulement, 175,000 contribuables canadiens n'auront pas à payer d'impôt, alors que tous les autres en paieront moins.

Encore dans le domaine de l'impôt sur le revenu, le gouvernement a annoncé qu'il réduirait le taux de base de l'impôt dans une proportion allant de 10 à 21 p. 100, selon le revenu du contribuable. Par exemple, un célibataire dont le revenu se situe entre \$5,000 et \$8,000 verra son impôt réduit de 10 à 20 p. 100. Par conséquent, chaque contribuable canadien épargnera au moins \$100 en impôt pour l'année fiscale 1973. Pour un couple marié touchant de \$7,000 à \$10,000 annuellement, l'impôt sera réduit de 11 à 21 p. 100.

Ces mesures nous ont même été suggérées par certains députés d'autres partis. C'est pour cette raison qu'il est étonnant de constater que lorsque le gouvernement met de l'avant des mesures semblables à celles que je viens

[M. Guilbault.]

d'énoncer, nous nous faisons accuser ensuite de ne rien faire pour enrayer la hausse des prix.

Nous avons fait encore plus, nous avons éliminé la taxe de vente sur certains produits de consommation, afin de contrer les effets de l'inflation. Parmi ces produits, on retrouve les boissons gazeuses, les sucreries et les jus de fruits, qui seront entièrement exemptés de la taxe de vente fédérale. Les vêtements pour enfants ne sont maintenant plus taxés, la taxe d'accise ne sera plus prélevée sur les dentifrices, les crèmes à barbe et certains autres articles de toilette. Les tarifs douaniers ont été réduits à l'égard d'un grand nombre de fruits importés, ce qui devrait bientôt entraîner une baisse du prix à la consommation de ces denrées alimentaires, qui ne sont normalement pas produites au Canada.

En vue de combattre l'inflation, nous avons pris une foule d'autres mesures certainement plus efficaces que l'instauration d'un revenu minimum garanti. Par exemple, le Régime des pensions du Canada a été modifié de manière à accroître le montant maximal des gains annuels ouvrant droit à pension, et à augmenter les prestations en fonction de l'accroissement du coût de la vie.

Les allocations familiales, comme on le sait, ont été sensiblement augmentées, afin de compenser les pertes des bénéficiaires occasionnées par l'accroissement du coût de la vie.

Des modifications ont également été apportées dans le même sens aux allocations versées aux anciens combattants, au régime de la pension de sécurité de la vieillesse et au supplément de revenu garanti.

Ceci dit, monsieur l'Orateur, je crois avoir démontré hors de tout doute, comme je le mentionnais au début de mon exposé, que cette année les programmes du gouvernement sont particulièrement dirigés vers la lutte contre l'inflation. Je crois avoir démontré également que le gouvernement accordera ce qu'il a promis dans le discours du trône.

La meilleure manière d'être assuré de ce que le gouvernement fera au sujet d'un problème, c'est de considérer ce qu'il a fait dans le passé. Les mesures que je viens de mentionner et qui ont été prises par le gouvernement au cours de 1973 afin de combattre l'inflation constituent la meilleure garantie pour les citoyens canadiens de l'efficacité avec laquelle nous attaquerons à ce fléau au cours de l'année à venir.

Monsieur l'Orateur, je rejette totalement les prétentions de l'honorable député de Champlain, qui dit que nous ne luttons pas contre l'inflation. Au contraire, je dis que parmi les gouvernements des pays industrialisés le gouvernement canadien est celui qui a mis sur pied l'arsenal le plus complet et le plus diversifié, et qui a pris les mesures les plus judicieuses pour lutter contre la hausse des prix, problème qui préoccupe le gouvernement et qui est sans doute l'un des plus graves auxquels les Canadiens ont à faire face en ce moment. J'aimerais ajouter que les mesures promises par le gouvernement dans le discours du trône seront mises de l'avant, que d'autres viendront, et que les citoyens canadiens peuvent être assurés que même s'il y a une montée des prix, chose qui existe dans tous les pays du monde en ce moment, le gouvernement canadien entend régler ce problème qu'il considère comme le problème numéro un au Canada.

● (1740)

[Traduction]

**M. Arnold Peters (Timiskaming):** Monsieur l'Orateur, j'ai porté un intérêt particulier aux deux idées avancées